



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 6

Réunion du :	Mardi 22 Novembre 2022
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ André VITIELLO

CORRESPONDANCES :

FFF - Ligue Méditerranée :

L.M.F FAFA le 15/11/22 : Dossier FAFA stade de Les Arcs sur Argens : noté
L.M.F Terrains le 16/11/22 : Classement éclairage stade D. Caulet La Roquebrussanne : noté
L.M.F Terrains le 17/11/22 : Classement terrain stade Le Recoux Cagnet des Maures : noté
L.M.F Terrains le 17/11/22 : Classement terrain La Bouverie Roquebrune sur Argens : noté
C.F.T.I.S le 21/11/22 : Réponse renseignements éclairage stade Perruc de Hyères : noté

Divers Mairies :

Mairie de LA CADIERE le 4/11/22 : Report classement éclairage stade F. Istrac : noté
Mairie de GAREOULT le 16/11/22 : Test in situ stade Pognant : noté
Mairie de HYERES le 18/11/22 : Demande renseignement sur éclairage stade Perruc : noté
Mairie de SAINTE MAXIME le 18/11/22 : Demande classement éclairage stade Rossi : noté
M.T.P.M le 21/11/22 : Dossier FAFA stade Leo Lagrange de Toulon : noté
M.T.P.M le 21/11/22 : Avis préalable stade Vallon du Soleil La Crau : noté
M.T.P.M le 21/11/22 : Convention suite à FAFA Palais des Sports de Toulon : noté
Mairie de TOULON le 21 /11/22 : Bon de commandes suite à classements des terrains : noté
Mairie de HYERES le 22/11/22 : Demande renseignement sur éclairage stade Perruc à la LMF : noté
Mairie de OLLIOULES le 22/11/22 : Demande renseignement sur éclairage stade A. Piemontesi à la LMF : noté

COURRIERS ENVOYES :

FFF - Ligue Méditerranée :

LMF Terrains LE 14/11/22 : Demande validité test des stades Leo Lagrange de Toulon,
LMF Terrains LE 16/11/22 : Test in situ du stade Pognant de Garéoult,

Divers :

Mairie de TOULON le 16/11/22 : Dossier factures stade Estublier & Saurin,



District du Var de Football



« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en sept niveaux : E.1 à E.7.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E7, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion

Mardi 29 Novembre 2022

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO